



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 6 juillet 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Daniel Champagne, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Audrey Bureau, attachée politique, et M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière ainsi qu'Alicia Lacasse-Brunet, conseillère, district électoral de Bellevue, Edmond Leclerc, conseiller, district électoral de Buckingham, Jean Boileau, directeur, Communications, Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Yvon Desjardins, directeur, Travaux publics, et Louis-Charles Désy, directeur par intérim, Infrastructures.

CE-2022-602

**PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 15 ET 22 JUIN 2022**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 15 et 22 juin 2022 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2022-603

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE FORAN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Foran, dossier RS-22-096, comme illustré au plan numéro CRO-22-249 du 19 mai 2022, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Foran	Ouest	À partir de la rue LaCasse (intersection sud), sur une distance de 64 m vers le sud	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Foran	Ouest	À partir d'un point situé à 64 m au sud de la rue LaCasse (intersection sud), sur une distance de 46 m, vers le sud	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin Excepté autobus

Implanter une zone de stationnement interdit :

Foran	Ouest	Entre la rue LaCasse (intersection sud) et la rue Jean-Delisle	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
-------	-------	--	---

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-249 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-604

**SOUSSION 2021 SP 278 - AMÉNAGEMENT PARC RENÉ-LÉVESQUE  
PARCOURS SANTÉ - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT  
ÉLECTORAL DE LIMBOUR - LOUIS SABOURIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Tessier Récréo-Parc, 825, rue Théophile-Saint-Laurent, C.P. 57, Nicolet, Québec, J3T 1A1, pour les travaux d'aménagement d'un parcours santé au parc René-Lévesque pour un montant total approximatif de 182 309,48 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 avril 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	7 928,23 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 908,41 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
18-13018-015-37310	80 000,00 \$	Travaux d'immobilisations - District électoral de Limbour - 20-3104 - Parcours santé (CSG-2021-01)
18-13018-017-37311	27 000,00 \$	Travaux d'immobilisations - District électoral de Limbour - 20-3104 - Parcours santé S. Synthétique - (CSG-2021-04)
18-21015-010-37312	59 472,84 \$	Plan d'investissement communautaires (PIC) - INFRA - 20-3104 - Parc René- Lévesque parcours

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-605

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUSSION - SANS IMPACT  
BUDGÉTAIRE - LOT 4B - MÉCANIQUE DE BÂTIMENT - PROGRAMME DE  
RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR  
DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE -  
JEAN LESSARD**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-692 du 4 novembre 2020, octroyait un contrat à l'entrepreneur Beaudoin Canada pour les travaux du lot 4B du programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, pour un montant total de 16 000 000 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-193 du 16 mars 2022, autorisait un premier ajustement au montant de 241 691,02 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Tetra Tech QI inc. pour un montant de 153 316,84 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 183442;

**CONSIDÉRANT QU'**après révision, le consultant Tetra Tech QI inc. recommande un montant supplémentaire de 73 910,11 \$ incluant les taxes, concernant les travaux du lot 4B du programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant supplémentaire excède la limite de 200 000 \$ prévue au règlement :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 183442 pour un montant de 153 316,84 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 73 910,11 \$ incluant les taxes, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 227 226,95 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant de 16 468 917,97 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
04-13493	3 214,18 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 206,15 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
06-30843-123-37313	67 489,78 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et d'assainissement des eaux - TECQ - 15-5101 - PRÉSTEP - Lot 4 - Honoraires professionnels et travaux

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

**CE-2022-606**

### **SOUSSION 2022 SP 038 - RÉFECTION DES CONDUITES DE REFOULEMENT DU POSTE DE POMPAGE TOURAINE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - TIFFANY-LEE NORRIS PARENT**

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité

- adjuge un contrat à la firme DLS Construction inc., 1910, chemin Pink, suite 201, Gatineau, Québec, J9J 3N9, pour le remplacement du système de supports et du revêtement isolant des deux conduites de refoulement du poste de pompage Touraine, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 3 161 697,53 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 mai 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme;

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-1-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à la firme DLS Construction inc. de réaliser des travaux du mois de juillet 2022 au 31 mars 2023, hors des heures permises.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	137 495,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	137 151,27 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
06-30843-115-37314	2 887 051,26 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et d'assainissement des eaux - TECQ - 15-1013 - Poste de pompage Touraine

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-607

**SOUSSION 2020 SP 088 - RÉFECTION DE LA RUE BEL-AIR - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Inter Cité (130247 Canada inc.), 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour les travaux de réfection de la rue Bel-Air, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 927 770,30 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 mai 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	83 834,33 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	83 624,74 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
06-30830-019-37315	1 246 311,23 \$	Travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier - 17-3052 - Rue Bel-Air : Rue des Sables à rue Pasteur
06-30848-102-37316	26 000,00 \$	Réseau routier et nouveaux trottoirs en milieu urbain - 17-3052 - Trottoir - Rue Bel-Air
06-30871-001-37317	35 000,00 \$	Construction d'un trottoir et d'une bordure - 17-3052 - Trottoir et bordure - Rue Bel-Air
18-18010-101-37318	453 000,00 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 17-3052 - Rue Bel-Air : Rue des Sables à rue Couture

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-608

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - LES SERVICES EXP INC. - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - SAINT-JOSEPH - GROUPE 1 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE HULL-WRIGHT ET DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - STEVE MORAN ET LOUISE BOUDRIAS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-543 du 4 juillet 2018, adjugeait à la firme Les services EXP inc. un mandat pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux pour des travaux d'infrastructures (construction, réfection et réhabilitation de conduites d'eau potable, d'égout, de chaussées, de trottoirs, de bordures, de pistes multifonctionnelles, d'aménagements, etc.) en lien avec certains des lots de construction visés par le programme d'investissements du boulevard Saint-Joseph et rues adjacentes, pour un montant total approximatif de 343 631,53 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Les services EXP inc. a déposé à la Ville une demande d'ajustement de coûts des honoraires professionnels supplémentaires estimée au montant de 84 323,55 \$ incluant les taxes, pour des ajustements de taux soumissionnés pour les services à rendre dans le cadre du présent mandat;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve :

- le retrait des honoraires prévus pour le projet 18-3067 (Services municipaux et réaménagement du boulevard Saint-Joseph, entre le boulevard des Allumettières et la rue Dumas) du présent mandat, pour un crédit au montant de 15 126,64 \$ incluant les taxes;
- les honoraires professionnels supplémentaires estimés au montant de 99 450,19 \$ incluant les taxes.

Le montant net au coût de soumission à approuver est donc de 84 323,55 \$ incluant les taxes, à la firme Les services EXP inc., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du mandat de services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux pour les projets d'infrastructures en lien avec le programme de réaménagement du boulevard Saint-Joseph.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 427 955,08 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	4 324,86 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 314,05 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
18-15001-031-37319	90 811,28 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 18-3066 - Contrôle qualitatif des matériaux - Boulevard Saint-Joseph

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-609

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) - PROJET DU BOULEVARD DE LA CITÉ ENTRE LE BOULEVARD MALONEY ET LA RUE DE LAUSANNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MIKE DUGGAN**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec a un Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) ayant pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif et dont la subvention maximale accordée aux municipalités pour un projet est de 50 % des dépenses admissibles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation des projets, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de ceux-ci;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de déposer une demande d'aide financière, la Ville de Gatineau doit autoriser la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de réfection d'une piste multifonctionnelle sur le boulevard de la Cité, entre le boulevard Maloney et la rue de Lausanne, d'une longueur approximative de 340 m, est un projet admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme pour l'année financière 2022-2023 du gouvernement du Québec :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise le dépôt par le Service des infrastructures de cette demande de subvention au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);
- confirme l'engagement de la Ville de Gatineau à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- confirme l'engagement de la Ville de Gatineau à payer sa part des coûts admissibles et non admissibles aux projets et à payer les coûts d'exploitation continue de ces derniers;
- autorise le directeur du Service des infrastructures, ou le directeur adjoint, à signer tout document d'entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-610

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) - PROJET DU SENTIER DU MOULIN ENTRE LA RUE SAINT-LOUIS ET LA RUE OAK - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec a un Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) ayant pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif et dont la subvention maximale accordée aux municipalités pour un projet est de 50 % des dépenses admissibles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation des projets, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de ceux-ci;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de déposer une demande d'aide financière, la Ville de Gatineau doit autoriser la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de réfection de la piste multifonctionnelle du sentier du Moulin, entre la rue Saint-Louis et la rue Oak, d'une longueur approximative de 230 m, est un projet admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme pour l'année financière 2022-2023 du gouvernement du Québec :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise le dépôt par le Service des infrastructures de cette demande de subvention au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);
- confirme l'engagement de la Ville de Gatineau à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- confirme l'engagement de la Ville de Gatineau à payer sa part des coûts admissibles et non admissibles aux projets et à payer les coûts d'exploitation continue de ces derniers;
- autorise le directeur du Service des infrastructures, ou le directeur adjoint, à signer tout document d'entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-611

### **SOUSSION 2021 SP 439 - AMÉNAGEMENT D'UN JEU D'EAU ET D'UN TERRAIN DE PLANCHE À ROULETTES - PARC HENRI-DUNANT - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - OLIVE KAMANYANA**

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme RN Civil (10570389 Canada inc.), 90, rue Vincent-Legrès, Gatineau, Québec, J8P 6X1, pour les travaux d'aménagement d'un jeu d'eau et d'un terrain de planche à roulettes au parc Henri-Dunant pour un montant total approximatif de 804 985,28 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 mai 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	35 006,97 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	34 919,46 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
18-18005-026-37320	191 113,41 \$	Plan quadriennal d'investissement des parcs - 19-3059 - Parc Henri-Dunant - Planches à roulettes
18-19008-014-37321	543 945,44 \$	Plan d'investissements communautaires (PIC) 2020 - 19-3059 - Parc Henri-Dunant - Jeux d'eau

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-612

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE FRASER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Fraser, dossier RS-22-101, comme illustrée au plan numéro CRO-22-224 du 30 mai 2022, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit:

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Fraser	Ouest	À partir d'un point situé à 60 m au nord de l'entrée sud de l'école secondaire de la Nouvelle-Ère, sur une distance de 46 m vers le nord	7 h 30 à 9 h et de 14 h 30 à 16 h, lundi au vendredi de septembre à juin, excepté autobus

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-224 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-613

**SOUSSION 2022 SP 052 - REMPLACEMENT DU SYSTÈME CVAC AU CENTRE EUGÈNE-SAUVAGEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Émile Séguin & Fils ltée, 845, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6S5, pour le remplacement du système CVAC au Centre communautaire Eugène-Sauvageau, pour un montant total de 303 534,00 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 juin 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	13 200,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	13 167,00 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
18-18001-015-37322	277 167,00 \$	Plan directeur électromécanique - 19-2010 - TP - Centre communautaire Eugène-Sauvageau

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-614

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS À RÉALISER DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU RAPIBUS AU BOULEVARD LORRAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**CONSIDÉRANT QUE** La Société de transport de l'Outaouais doit réaliser des travaux de raccordement du Rapibus au boulevard Lorrain;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de construction du prolongement du Rapibus, entre les boulevards Labrosse et Lorrain, ont débuté en août 2021 et devraient se terminer à l'automne 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de raccordement au boulevard Lorrain s'échelonnent sur une période approximative de deux semaines entre les mois de juillet et septembre 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**il y aura une fermeture complète du boulevard Lorrain à la hauteur de la voie ferrée afin de permettre la réalisation des travaux de raccordement;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ces travaux aura un impact majeur sur la circulation routière;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de transport de l'Outaouais désire réaliser les travaux de nuit et de fin de semaine (de 21 h à 5 h du dimanche au vendredi, de 21 h à 7 h du vendredi au samedi et de 21 h à 9 h du samedi au dimanche), le tout afin de réduire la durée des travaux et ainsi les impacts sur la circulation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser la Société de transport de l'Outaouais à réaliser des travaux de raccordement du Rapibus au niveau du boulevard Lorrain, la nuit et le dimanche, pour une durée maximale de deux semaines entre le mois de juillet et septembre 2022;
- demande à la Société de transport de l'Outaouais d'émettre les communiqués à la population et d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2022-615

**SOUSSION 2019 SP 086 - RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER DU BOULEVARD MALONEY EST - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARIO AUBÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme 130247 Canada inc. – Pavage Inter Cité, 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 2K4, pour la réfection de la chaussée du boulevard Maloney Est sur environ 1 600 m, entre l'avenue du Cheval-Blanc et la rue du Vieux-Port, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 7 874 231,31 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 31 mai 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30788-014-37245	1 500 000,00 \$	Travaux - Réfection pavage de Cheval-Blanc à Pélissier
06-30868-020-37246	1 150 000,00 \$	Travaux - Réfection pavage de Cheval-Blanc à Pélissier
06-30848-201-37247	2 200 000,00 \$	Travaux - Réseau routier
06-30852-004-37248	450 000,00 \$	Travaux - Implantation lien cyclable
Futur FDI	1 890 222,75 \$	Travaux - Réfection du boulevard Maloney Est
04-13493-000	342 432,32 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593-000	341 576,24 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-616

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - FIRME CITEK - RÉFECTION DU TROTTOIR, RUE LAURIER, CÔTÉ OUEST DU BOULEVARD DE LA CONFÉDÉRATION - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-537 du 3 juillet 2019, octroyait un mandat à la firme CITEK d'un montant total de 117 274,50 \$ incluant les taxes, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réfection du trottoir situé du côté ouest du boulevard de la Confédération, soit la rue Laurier, entre les boulevards Maisonneuve et des Allumettières;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires d'un montant de 11 395,63 \$ incluant les taxes, ont été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 165502;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de la préparation des documents d'appel d'offres pour travaux, la Ville a lancé un appel d'offres le 12 août 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été reçues et que la soumission la plus basse accusait un écart important avec l'estimation;

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution numéro CE-2022-127 du 16 février 2022, la Ville a rejeté les soumissions de l'appel d'offres de travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite lancer un nouvel appel d'offres pour permettre la tenue des travaux à l'été 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CITEK demande des honoraires additionnels pour la révision des documents de soumissions et la gestion de l'appel d'offres d'un montant de 27 446,95 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures recommande l'ajustement des honoraires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 165502 pour un coût total de 11 395,63 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 27 446,95 \$ incluant les taxes, dans le cadre du mandat pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils à la firme CITEK pour la révision des plans et des documents de soumissions ainsi que pour la gestion de l'appel d'offres, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 38 842,58 \$ incluant les taxes.

Le coût net total de ce contrat représente un montant de 156 117,08 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	1 193,61 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 190,62 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
06-30775-019-37323	25 062,72 \$	Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau - 15-3059 - Honoraires professionnels - Rue Laurier : entre les boulevards des Allumettière et Maisonneuve

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-617

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE CLÔTURES POUR AIRE CANINE AU PARC DES JARDINS-LAVIGNE, AU LAC BEAUCHAMP ET AU PARC DE LA TECHNOLOGIE, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - FIRME PAYSAGISTE ENVERT ET FILS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES, DU LAC-BEAUCHAMP ET DE L'ORÉE-DU-PARC - CAROLINE MURRAY, DENIS GIROUARD ET ISABELLE N. MIRON**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-1070 du 15 décembre 2021, octroyait un mandat à la firme Paysagiste Envert et Fils d'un montant total de 411 685,23 \$, pour les travaux d'installation de clôtures pour aire canine au parc des Jardins-Lavigne, au lac Beauchamp et au parc de la Technologie;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de la préparation des documents d'appel d'offres pour travaux, la Ville a lancé un appel d'offres le 8 novembre 2021 et octroyé le contrat le 29 novembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville demande des travaux supplémentaires d'un montant net de 51 747,16 \$ incluant les taxes, afin de respecter les exigences règlementaires d'Hydro-Québec au parc Jardins-Lavigne :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant supplémentaire de 111 511,17 \$ incluant les taxes, ainsi qu'un crédit au montant de 59 764,01 \$ incluant les taxes, pour un montant net de 51 747,16 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre de la soumission 2021 SP 432 pour les travaux d'installation de clôtures pour aire canine au parc des Jardins-Lavigne, au lac Beauchamp et au parc de la Technologie à la firme Paysagiste Envert et Fils.

Le coût net total de ce contrat représente un montant de 463 432,39 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	4 849,37 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 837,25 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
18-21039-002-37324	101 824,55 \$	Aménagements de parcs canins - 21-3045 - AEC clôtures trois parcs

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-618

**SOUSSION 2022 SP 232 - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - SERVICES MUNICIPAUX ET RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge à la firme Englobe Corp., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour les services professionnels de laboratoire pour assurer le contrôle qualitatif des matériaux du projet « Services municipaux et réaménagement du boulevard Saint-Joseph », entre le boulevard des Allumettières et la rue Dumas, dont la réalisation est prévue en période estivale 2022 et pour une durée d'environ deux ans pour un montant total de 218 222,55 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 juin 2022, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	9 490,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 466,28 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
18-19004-007-37325	199 266,27 \$	Fonds dédiés aux infrastructures (ING-13-007) - 18-3067 - Honoraires professionnels - Boulevard Saint-Joseph : entre la rue Dumas et le boulevard des Allumettières

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-619

**SOUSSION 2022 SP 116 - AMÉNAGEMENT DES PARCS BERTHIAUME ET FERNAND-BÉLAND - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - ALICIA LACASSE-BRUNET ET JEAN LESSARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Paysagiste Envert & Fils / 6535755 Canada inc., 1662, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y7, pour les travaux d'aménagement des parcs Berthiaume et Fernand-Béland, situés au secteur de Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 156 413,14 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 juin 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	6 802,05 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 785,05 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
18-21015-003-37326	66 468,63 \$	Plan d'investissement communautaires (PIC) - Infrastructures - 21-3003 - Berthiaume structure
18-21015-002-37327	76 357,41 \$	Plan d'investissement communautaires (PIC) - Infrastructures - 21-3002 - Fernand-Béland structure

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-620

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CONSTRUCTION J. RAYMOND INC. - CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DU PLATEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - BETTYNA BÉLIZAIRE**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la résolution numéro CE-2018-705 du 19 septembre 2018, la Ville de Gatineau adjugeait un contrat à la firme Construction J. Raymond inc. pour la réalisation du projet de construction de la nouvelle bibliothèque du Plateau de Gatineau, pour un montant total 8 627 147,14 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la résolution numéro CE-2020-264 du 6 mai 2020, la Ville de Gatineau a approuvé le montant net supplémentaire de 220 217,71 \$ incluant les taxes, au contrat de Construction J. Raymond inc., portant ainsi l'ajustement de coût de soumission au montant de 8 847 364,85 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la résolution numéro CE-2020-757 du 25 novembre 2020, la Ville de Gatineau a approuvé le montant net supplémentaire de 208 639,49 \$ incluant les taxes, au contrat de Construction J. Raymond inc., portant ainsi l'ajustement de coût de soumission au montant de 9 056 004,36 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la résolution numéro CE-2021-1035 du 8 décembre 2021, la Ville de Gatineau a approuvé le montant net supplémentaire de 266 217,27 \$ incluant les taxes, au contrat de Construction J. Raymond inc., portant ainsi l'ajustement de coût de soumission au montant de 9 322 221,63 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des coûts supplémentaires couverts par des ordres de changements pour un montant de 87 867,02 \$ incluant les taxes ont été autorisés en vertu des délégations de pouvoir numéros 182701, 183281, 184865, 185420 et 185798;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur a déposé une nouvelle demande au montant net de 119 222,69 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les firmes Atelier Tag-neuf architectes mandatées par la Ville de Gatineau pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, ont analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par Construction J. Raymond inc. et en recommandent le paiement;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme des avenants dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le Service des infrastructures recommande l'approbation de ces coûts supplémentaires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 182701, 183281, 184865, 185420 et 185798 au montant total de 87 867,02 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant net supplémentaire de 119 222,69 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, au contrat de Construction J. Raymond inc., portant ainsi l'ajustement de coût de soumission au montant de 207 089,71 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 9 529 311,34 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	5 184,72 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 171,76 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
18-16023-005-37328	108 866,21 \$	PDI - Déploiement des bibliothèques - Plateau - 16-2007 - Contingences Bibliothèque du Plateau

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-621

**SOUMISSION 2022 SP 117 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEU - PARCS BERTHIAUME ET FERNAND-BÉLAND - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - ALICIA LACASSE-BRUNET ET JEAN LESSARD**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes, pour la fourniture et l'installation de structures de jeu pour les parcs ci-dessous, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 10 juin 2022, et ce, comme étant les soumissions ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation dûment autorisée, à savoir :

À la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825 Théophile-St-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 1A1, au parc suivant :

- Parc Berthiaume au montant de 71 984,67 \$ incluant les taxes.

À la firme Équipements Récréatifs Jambette inc., 700, rue des Calfats, Lévis, Québec, G6Y 9E6, au parc suivant :

- Parc Fernand-Béland au montant de 65 478,26 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	5 977,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 963,01 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
18-21015-002-37329	59 790,38 \$	Plan d'investissement communautaires (PIC) - Infrastructures - 21-3002 - Fernand-Béland structure
18-21015-003-37330	65 731,59 \$	Plan d'investissement communautaires (PIC) - Infrastructures - 21-3003 Berthiaume structure

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-622

**SOUSSION 2022 SP 167 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PROGRAMME DE RÉFECTIONS ROUTIÈRES 2023-2024 - LOTS 1 ET 2 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- adjuge des contrats aux firmes suivantes pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils spécialisés en génie civil pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction de divers projets de réfection routière, en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 20 juin 2022, après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée, à savoir :
  - La firme Citek s.e.n.c., située au 99, rue Crémazie, bureau 104, Gatineau, Québec, J8Y3P1, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage pour le lot 1 pour un montant total approximatif de 783 530,64 \$ incluant les taxes;
  - La firme CIMA+, s.e.n.c., située au 420, boul. Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, comme étant la soumission ayant obtenu le deuxième meilleur pointage pour le lot 2, pour un montant total approximatif de 848 323,49 \$ incluant les taxes;
- autorise les firmes Citek s.e.n.c. et CIMA+, s.e.n.c., à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à présenter, tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet « Programme de réfections routières 2023-2024, lot 1 et 2 »;

- autorise les firmes Citek s.e.n.c. et CIMA+, s.e.n.c., à soumettre toute demande d'autorisation ainsi que tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire, et à présenter tout engagement en lien avec les demandes d'autorisation requises pour le projet « Programme de réfections routières 2023-2024, lot 1 et 2 »;
- confirme l'engagement de la Ville à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et aux autorités concernées, au plus tard 60 jours après la fin des travaux ou selon les délais prescrits, une attestation signée par un ingénieur ou un professionnel autorisé, selon le cas, quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	70 965,62 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	70 788,22 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
06-30828-131-37331	107 268,84 \$	Aqueduc, égouts, sentiers cyclables, ponts, trottoirs - 19-3009 - Honoraires professionnels - Rue de Cannes : rue du Mont-Luc / rue de La Pocatière
06-30843-605-37332	151 814,80 \$	Honoraire professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et assainissement des eaux - TECQ -19-3083 - Boulevard Lionel-Émond (du Boulevard Saint-Raymond à la rue Gamelin)
06-30843-604-37333	78 821,43 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et assainissement des eaux - TECQ -19-3008 - Rue de la Corse (de la Rue Foran au boulevard Wilfrid-Lavigne)
06-30887-303-37334	280 834,89 \$	Travaux de réfection du réseau routier - 20-3087 - Honoraires professionnels - Rues locales 2022
18-14013-043-37335	140 974,67 \$	Honoraires professionnels - Projets d'infrastructure - 20-3087 - Chemin Klock - Études géotechniques
18-17003-112-37336	183 930,86 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 19-3077 - Honoraires professionnels - Rue de Monte-Carlo
18-17003-099-37337	261 079,12 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 20-3087 - Honoraires professionnels - Chemin Klock (du chemin Baillie au chemin Cook)
18-17003-137-37338	93 739,20 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 19-3011 - Honoraires professionnels - Rue Chouinard : du boulevard Riel à la rue Jolicoeur
18-17004-044-37339	38 682,98 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 20-3100 - Honoraires professionnels - Rue Hurtubise - Rue locale
18-20011-106-37340	152 953,50 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - (ING-13-007) - 19-3021 - Honoraires professionnels - Rue Magnus Est

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-623

**SOUSSION 2022 SP 171 - RÉFECTION ROUTIÈRE DU CHEMIN D'AYLMER, ENTRE LA RUE DU GOLF ET L'AVENUE DE L'HIPPODROME - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Pavage Coco (Coco Paving inc.), 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9L 3G9, pour les travaux de la réfection routière du chemin d'Aylmer, entre la rue du Golf et l'avenue de l'Hippodrome sur une longueur approximative de 1,2 kilomètre, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 1 338 432,77 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 juin 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme;
- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à la firme Pavage Coco inc. de réaliser des travaux du 15 juillet au 15 octobre 2022, hors des heures permises.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	58 205,38 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	58 059,87 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
06-30908-007-37341	1 222 167,52 \$	Divers travaux de réfection du réseau routier - 21-3042 - Chemin Aylmer : du chemin Vanier au chemin Rivermead

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-624

**SOUSSION 2022 SP 112 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - FEUX RECTANGULAIRES À CLIGNOTEMENT RAPIDE - RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES ET AMÉNAGEMENT DE SITES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8T 8R3, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils spécialisés en génie civil et électrique pour les services consultatifs, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services durant la construction pour le projet « Feux rectangulaires à clignotement rapide – Raccordements électriques et aménagement de sites », pour un montant approximatif de 183 454,11 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 mai 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	7 978,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 958,06 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
18-17003-138-37342	167 518,05 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 20-4008 - Honoraires professionnels - Feux passages de personnes

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-625

**FINANCEMENT DE LA VILLE AUX ORGANISMES DE BASSIN VERSANT POUR L'ANNÉE 2022 SELON LE PLAN D'ACTION DU PLAN DE GESTION DE L'EAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec, par le biais de son Regroupement des organismes de bassin versant du Québec, reconnaît et supporte les travaux de deux organismes québécois de bassin versant en Outaouais, soit l'Agence de bassin versant des 7 (ABV des 7) et le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI);

**CONSIDÉRANT QUE** Garde-Rivière des Outaouais est un organisme à but non lucratif qui œuvre pour la défense de la rivière des Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a adopté sa Politique environnementale en 2008 (CM-2008-1178), puis son Plan de gestion de l'eau en 2018 (CM-2017-724), et qu'une des actions du Plan de gestion de l'eau concerne le soutien des organismes qui œuvrent pour la protection des bassins versants;

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan de gestion de l'eau 2017-2021 prévoit octroyer 15 000 \$ par année pour soutenir les activités des organismes de bassin versant et que le budget de ce dernier a été prolongé d'une année additionnelle pour 2022 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le versement d'une subvention annuelle totalisant un montant maximum de 15 000 \$ qui sera réparti à raison d'un soutien de 5 000 \$ pour chacun des trois organismes (ABV des 7, COBALI et Garde-Rivière des Outaouais) pour l'année 2022.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-47321-972-37307	5 000,00 \$	Plan de gestion de l'eau - Subventions
02-47321-972-37308	5 000,00 \$	Plan de gestion de l'eau - Subventions
02-47321-972-37309	5 000,00 \$	Plan de gestion de l'eau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-626

**SOUMISSION 2022 SP 266 - FOURNITURE DE SULFATE D'ALUMINIUM POUR LES USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Produits chimiques Chemtrade Canada ltée, 2, boulevard du Havre, Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J6S 5G5, pour la fourniture de sulfate d'aluminium pour les usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées, selon le prix unitaire inscrit à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 504 767,84 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 juin 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date d'adjudication et se terminera le 31 décembre 2022.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

<b>POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-41212-636	Aylmer – Usine eau potable – Produits chimiques
02-41213-636	Hull – Usine eau potable – Produits chimiques
02-41214-636	Gatineau – Usine eau potable – Produits chimiques
02-41215-636	Buckingham – Usine eau potable – Produits chimiques
02-41470-636	Usine de traitement – Masson-Angers – Produits chimiques

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

**CE-2022-627**

**REJET - SOUMISSION 2022 SP 224 - GESTION CLÉ EN MAIN DES ÉTIQUETTES DE SURPLUS D'ORDURES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement a lancé, le 4 mai 2022, un appel d'offres public pour la Gestion clé en main des étiquettes de surplus d'ordures;

**CONSIDÉRANT QUE** la seule soumission reçue avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions est non conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2022 SP 224 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun.

Adoptée

**CE-2022-628**

**SOUMISSION 2022 SP 006A - LOCATION POUR 72 MOIS AVEC OPTION D'ACHAT - NIVELEUSES ET CHARGEURS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Toromont Cat, une division de Toromont Industrie ltée, 5001, autoroute Transcanadienne, Pointe-Claire, Québec, H9R 1B8, pour la location pour 72 mois avec option d'achat de niveleuses et de chargeurs et pour un montant approximatif total de 22 904 399,70 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission reçue le 12 mai 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Considérant qu'il est prévu au contrat que la Ville peut revoir à la hausse et à la baisse les quantités et que de nouvelles équipes permanentent aux opérations de déneigement seront mises en place. La Ville confirmera la location de deux niveleuses et deux chargeurs supplémentaires pour la durée de 72 mois, ce qui permettra à la Ville d'économiser en moyenne 18,18 % au tarif mensuel de ces équipements qui étaient prévus à l'appel d'offres, mais renouvelable sur une base annuelle. Cet ajout représentera un montant supplémentaire au total du contrat de 2 345 490 \$.

De plus, ce comité autorise un montant pouvant atteindre 1 000 000 \$ taxes incluses, afin de permettre de procéder aux réparations pendant la durée du contrat. Les réparations seront effectuées par l'adjudicataire ou son représentant autorisé.

Ce comité autorise également le Service des travaux publics à se prévaloir des options prévues au présent contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT TOTAL (INCLUANT LES TAXES)</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-31310-516	22 904 399,70 \$	Déblaiement et enlèvement de neige - Location long terme machineries

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2023 à 2028 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

**CE-2022-629**

**SOUSSION 2021 SP 201 - FOURNITURE D'UNE IMPRIMANTE DIGITALE ET LAMINEUSE ET SERVICE D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATIONS POUR CINQ ANS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme ND Graphics inc., 9125, rue Pascal-Gagnon, bureau 102, Montréal, Québec, H1P 1Z4, pour la fourniture d'une imprimante digitale et lamineuse au montant de 48 252,71 \$ taxes incluses, et du service d'entretien et de réparations pour cinq ans, pour un montant total approximatif de 47 570,91 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 31 mai 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les tarifs pour le service d'entretien et de réparations pour cinq ans seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2023 à 2027, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente, pour le service d'entretien et de réparations.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
04-13493	2 098,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 093,16 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
18-22004-001-37344	44 061,15 \$	Équipement de fabrication de panneaux de signalisation - Imprimante - Signalisation

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-630

**SOUSSION 2022 SP 222 - FOURNITURE DE TRACTEURS POUR TROTTOIR AVEC ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Carrière & Poirier Equipment Ltd, 5024, County Road 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0, pour la fourniture de tracteurs pour trottoir avec équipements, pour un montant total de 1 381 131,72 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 juin 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-631

**PAIEMENT DES RÉPARATIONS ET DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES - SOUSSION 2015 SP 145 - LOCATION DE NIVELEUSES ET CHARGEUSES SUR ROUES - SANS OPÉRATEUR - CONTRAT DE SIX ANS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-1001 du 9 décembre 2015, adjugeait un contrat à la firme Hewitt Équipement ltée / Toromont Cat pour la location de niveleuses et de chargeuses sur roues (sans opérateur), et ce, pour une période de six ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 27.5 du cahier Devis engage la responsabilité de la Ville en ce qui a trait aux frais d'entretien, des ajustements mineurs provenant de l'usure normale ainsi que des réparations provenant de tout bris suite à un usage abusif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le paiement de la somme de 287 945,47 \$ incluant les taxes, à la firme Toromont Cat, pour les factures finales de réparations des dommages ainsi que pour les frais de dépassement d'heures sur plusieurs des équipements en location lors de la saison hivernale 2021-2022, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2015 SP 145.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-31310-516-37345	262 932,59 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Location LT - Machinerie
04-13493	12 522,09 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 490,79 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-632

**SOUSSION 2022 SP 143A - FOURNITURE ET INSTALLATION D'AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS SELON LES BESOINS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Distribution Maranda inc., 880, 2<sup>e</sup> Rang, Acton Vale, Québec, J0H 1A0, pour la fourniture et l'installation d'aménagements et d'équipements selon les besoins, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total annuel approximatif de 545 000,82 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 juin 2022, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide pour une année, à compter du 22 septembre 2022, suivant l'adjudication par le comité exécutif. Celui-ci pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année, ce qui porterait le montant total approximatif de ce contrat à 1 635 002,47 \$ incluant les taxes.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation pour le Canada, Indice d'ensemble (non désaisonnalisé), cette période se terminant trois mois précédant la date anniversaire.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2023 à 2025, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-633

**AUTORISATION D'UNE HAUSSE DES TARIFS HORAIRES – SOUMISSION 2020 SP 310 - LOCATION DE CAMIONS AVEC OPÉRATEUR POUR LE TRANSPORT DE NEIGE ET LE TRANSPORT EN VRAC 2021-2022 ET SOUMISSION 2020 SP 362 - LOCATION DE MACHINERIE LOURDE AVEC OPÉRATEUR - SAISON 2021-2022 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise une hausse des tarifs horaires de 23 % (pour la période de juillet à décembre 2022) pour la location de machinerie lourde et pour la location de camions nécessaires à l'exécution des divers travaux municipaux, notamment pour les opérations de déneigement, pour l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts et tout autre besoin, le tout en tenant compte des taux horaires, de la disponibilité et de la qualité des équipements, conformément aux soumissions reçues, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

1. Dépôt du rapport de la liste des organismes concernant les réductions accordées pour les coûts de location de locaux de la Ville de Gatineau, et ce, pour les mois de janvier à juin 2022

CE-2022-634

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE L'AUTO-SHOW DE GATINEAU - 5 AU 7 AOÛT 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** des activités se dérouleront au parc des Cèdres dans le cadre de l'Auto-Show de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** la largeur de certaines rues et avenues dans le secteur du parc des Cèdres est inférieure à la moyenne;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en services selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2022-84 du 31 janvier 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assure le contrôle de la circulation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du parc des Cèdres dans le cadre de l'Auto-Show de Gatineau pour la période du 5 au 7 août 2022, à savoir :

**Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :**

- La rue Raoul-Roy, entre les rues Brook et Arthur-Croteau;
- Les rues Derwin, Brook et Helenore, entre les rues Front et Raoul-Roy;
- La rue Xavier, entre les rues McDougall et Arthur-Croteau;
- La rue Xavier, entre l'adresse 20 et 30 inclusivement;
- La rue Harvey, entre les rues Metcalfe et John;
- La rue Front, entre la rue Principale et l'entrée du 2, rue Front.
- Rue du Couvent, entre les rues Dalhousie et Front.

**Stationnement interdit en tout temps sur un seul côté des rues suivantes :**

- Rue Metcalfe, entre la rue Harvey et son extrémité nord, côté pair / Est;
- Rue Raoul-Roy, entre son extrémité sud et la rue Brook, côté pair / Est;
- Rue John, entre la rue Cathcart et son extrémité nord, côté pair / Est;
- Rue Harvey, entre les rues Front et John, côté impair / Nord;
- Rue Cathcart, entre les rues Front et John, côté impair / Nord;
- Rue Raoul-Roy, entre les rues Arthur-Croteau et Xavier (intersection ouest), côté impair / Ouest;
- Rue Douglas, entre les rues John et Raoul-Roy, côté pair / Sud;
- Rue Prince-de-Galles, côté impair / Est;
- Rue Xavier, entre l'adresse 2 et 20 (côté ouest) et entre l'adresse 32 (côté est) et la rue Arthur-Croteau;
- Rue Roméo-Gendron, entre le chemin Eardley et la rue Front, côté impair / Nord;
- Rue Arthur-Croteau, entre les rues Raoul-Roy et Xavier, côté impair / Nord;
- Rue Beaulac, entre les rues Xavier et Lattion, côté impair / Nord;
- Rue Patrimoine, entre la rue Franck-Robinson et Wychwood, côté impair / Nord.

**Stationnement permis en tout temps sur la rue suivante :**

- Rue Raoul-Roy, entre la rue Brook et l'usine de filtration, côté impair / Ouest;
- Rue McDougall, entre les rues Xavier et Raoul-Roy, côté pair/Sud.

Le Service des travaux publics (Division de la voirie) est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout tel qu'indiqué au plan de signalisation produit par la Division de la circulation et de la sécurité routière du Service des infrastructures.

Le tout selon le plan numéro CRO-22-250 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;

- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, 30 jours avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2022-635

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DES GRANDS FEUX DU CASINO LAC-LEAMY - 3 AU 20 AOÛT 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** des activités se dérouleront au Musée canadien de l'histoire dans le cadre des Grands feux du Casino Lac-Leamy;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification à la réglementation de la circulation et du stationnement est un élément essentiel à la sécurité des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police de Gatineau assure le contrôle de la circulation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les organisateurs de l'événement, en collaboration avec le Service de police de Gatineau, à fermer les routes et stationnements sur rue selon l'horaire détaillé ci-dessous :

Heures	Rues
17 h à 22 h	Sentier récréatif des Voyageurs, entre le pont du Portage et le pont Alexandra
20 h 45 à 22 h 30	Rue Laurier, entre la rue Hôtel-de-Ville et le boulevard Sacré-Cœur
20 h 45 à 22 h 30	Rue Victoria, entre les rues Notre-Dame-de-l'île et Laurier
20 h 45 à 22 h 30	Rue Papineau, entre les rues Notre-Dame-de-l'île et Laurier
20 h 45 à 22 h 30	Rue Élizabeth-Bruyère, entre les rues Notre-Dame-de-l'île et Laurier
20 h 45 à 22 h 30	Boulevard des Allumettières, entre le boulevard Maisonneuve et Laurier
20 h 45 à 22 h 30	Rue Saint-Étienne, entre les rues Notre-Dame-de-l'île et Laurier
20 h 45 à 22 h 30	Rue de Verdun, entre les rues Notre-Dame-de-l'île et Laurier
20 h 45 à 22 h 30	Rue Notre-Dame-de-l'île, entre la rue Élizabeth-Bruyère et le boulevard des Allumettières
19 h 30 à 22 h 30	Pont Alexandra (fermeture aux véhicules)
20 h 30 à 22 h 15	Pont Alexandra (fermeture aux piétons)

Le tout selon le plan numéro CRO-22-286 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, trente jours avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2022-636

**SOUSSION 2022 SP 194 - FOURNITURE DE CHAUSSURES DE SÉCURITÉ - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Riobec, 540, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A3, pour la fourniture de chaussures de sécurité, pour une période de deux ans, pour un montant total approximatif de 107 571,07 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 juin 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2023 à 2024 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22200-651-37343	98 226,72 \$	Opérations - Incendies - Vêtements et accessoires
04-13493	4 678,02 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 666,33 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-637

**RENOUVELLEMENT - SOUSSION 2021 SP 034 - LOCATION D'UN CAMION AUTOPOMPE ÉCHELLE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant indexé période de location additionnelle taxes incluses	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2021-557	---	Techno Feu inc.	2021 SP 034 - Location d'un camion autopompe échelle panier	45 645,08 \$	28 juillet 2022 au 27 novembre 2022	Non

**CONSIDÉRANT QUE** le tarif de location mensuelle soumis par la firme précitée est valide et que la possibilité de prolonger la location est prévue aux contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de sécurité incendie désire se prévaloir de quatre mois supplémentaires de location :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la direction du Service de sécurité incendie à se prévaloir du tarif de location mensuelle optionnelle pour quatre mois supplémentaires, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 4 avril 2021.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22100-515	41 680,04 \$	Administration – Incendies – Location de machinerie et de véhicules
04-13493	1 984,98 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 980,06 \$	TVQ à recevoir – Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-638

**SOUSSION 2021 SP 240A - LOGICIEL DE GESTION DES MESURES D'URGENCE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Rezilio Technologie, 190, Sir Wilfred Laurier, Beloeil, Québec, J3G 4G7, pour le logiciel de gestion des mesures d'urgence pour une période de trois années, pour un montant total approximatif de 239 701,03 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 avril 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat pourrait être renouvelé pour cinq périodes additionnelles d'une année. Ce qui porterait le total du contrat à un montant approximatif de 648 132,47 \$ taxes incluses.

Les fonds seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT TAXES INCLUSES	DESCRIPTION
02-23110-672	38 405,10 \$	BSC – Pièces d'équipement et logiciels informatiques
02-23110-555	63 853,67 \$	BSC – Entretien de logiciels

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2023 à 2025 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-639

**SOUSSION 2022 SP 180 - AMEUBLEMENT GÉNÉRAL - SERVICE DES FINANCES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Boutique de bureau Gyva inc., 189, rue Deveault, suite 11, Gatineau, Québec, J8Z 1S7, pour la fourniture et la livraison de l'ameublement général sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 228 101,83 \$ incluant les taxes, et du pourcentage d'escompte de 45 % pour les autres types d'ameublements non-inscrits à la formule de soumission. Cette dernière faisant ainsi partie intégrante de la résolution, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 27 mai 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à compter de la date d'adjudication. Dès la deuxième année, les prix seront indexés annuellement en utilisant le tableau 18-10-0004-01 de Statistique Canada, indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets 2023, 2024 et 2025 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

**CE-2022-640** **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-25 POUR UN MONTANT TOTAL DE 422 443 \$ POUR LA PÉRIODE DU 16 AU 22 JUIN 2022**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-25 d'un montant de 422 443 \$ pour la période du 16 au 22 juin 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

**CE-2022-641** **RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - L'ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DE L'OUTAOUAIS - 85, BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme l'Association des familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais a obtenu, le 16 avril 2003, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 85, boulevard Saint-Joseph et une reconduction le 19 novembre 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de la reconnaissance tous les neuf ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme l'Association des familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 85, boulevard Saint-Joseph;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme l'Association des familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais pour l'immeuble situé au 85, boulevard Saint-Joseph.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2022-642

**RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - GRENIER D'APPRENTISSAGE JACQUES L. CHARBONNEAU - 477, RUE BÉLANGER - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - EDMOND LECLERC**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Grenier d'apprentissage Jacques L. Charbonneau a obtenu, le 16 avril 2003, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 477, rue Bélanger et une reconduction le 11 décembre 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de la reconnaissance tous les neuf ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Grenier d'apprentissage Jacques L. Charbonneau a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 477, rue Bélanger;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Grenier d'apprentissage Jacques L. Charbonneau pour l'immeuble situé au 477, rue Bélanger.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2022-643

**RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - COMPTOIR SAINT-VINCENT DE PAUL DE HULL INC. - 102, RUE EDDY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Comptoir Saint-Vincent de Paul de Hull inc. a obtenu, le 20 janvier 2003, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 102, rue Eddy et une reconduction le 5 octobre 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de la reconnaissance tous les neuf ans;

**CONSIDÉRANT QUE** Le Comptoir Saint-Vincent de Paul de Hull inc. a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 102, rue Eddy;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Comptoir Saint-Vincent de Paul de Hull inc. pour l'immeuble situé au 102, rue Eddy.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2022-644

**RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CENTRE DES AÎNÉS DE GATINEAU - 196, RUE NOTRE-DAME - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Centre des aînés de Gatineau a obtenu le 5 octobre 2012, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 196, rue Notre-Dame, à l'exclusion de la cuisine de cet immeuble et de la portion de terrain où est érigé l'édifice à logements représentant 6 737,6 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de la reconnaissance tous les neuf ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Centre des aînés de Gatineau a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 196, rue Notre-Dame;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Centre des aînés de Gatineau pour l'immeuble situé au 196, rue Notre-Dame, à l'exclusion de la cuisine de cet immeuble et de la portion de terrain où est érigé l'édifice à logements représentant 6 737,6 m<sup>2</sup>.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2022-645

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-11 POUR UN MONTANT TOTAL DE 266 877,55 \$ POUR LA PÉRIODE DU 10 AU 16 MARS 2022**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-11 d'un montant de 266 877,55 \$ pour la période du 10 au 16 mars 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-646

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-26 POUR UN MONTANT TOTAL DE 162 071,79 \$ POUR LA PÉRIODE DU 23 AU 29 JUIN 2022**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-26 d'un montant de 162 071,79 \$ pour la période du 23 au 29 juin 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-647

**SOUSSION 2022 SP 189 - SERVICES PROFESSIONNELS - SERVICES ACTUARIELS 2022-2025 - SERVICES DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Aon Hewitt inc., 1100, boulevard René-Lévesque Ouest, 24<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3B 4N4, pour la fourniture des services professionnels actuariels, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à l'offre de prix pour un montant total approximatif sur trois ans de 541 670,22 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 juin 2022, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Le contrat sera d'une durée de trois ans débutant à la date d'adjudication avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

- 02-13310-411 – Services des finances – Services professionnels;
- 02-13510-411 – Gestion des avantages sociaux – Services professionnels.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes disponibles aux budgets des années 2023 à 2025 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-648

**RETRAIT TEMPORAIRE DES ESPACES DE STATIONNEMENT 451, 453, 461, 462, 463 ET DE LA ZONE DE LIVRAISON SITUÉE ENTRE LE 89, RUE EDDY ET L'ESPACE DE STATIONNEMENT 453 POUR L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES ÉPHÉMÈRES SUR LA RUE EDDY - DISTRICT DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN**

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement d'espaces éphémères est une des actions découlant du plan de relance du cœur du centre-ville;

**CONSIDÉRANT QUE** des sommes ont été attribuées par la résolution numéro CM-2022-90 pour des projets d'aménagements temporaires localisés sur des artères commerciales;

**CONSIDÉRANT QUE** la rue Eddy a été ciblée pour des projets de piétonnisation et d'aménagements temporaires en 2022 en raison de son potentiel de dynamisation et de mobilisation de la communauté;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation interservices visant à dénoter les potentiels enjeux d'aménagements de ces espaces a été réalisée et que les mesures nécessaires seront mises en place pour permettre la sécurité des installations;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement de ces espaces éphémères viendra s'ajouter aux initiatives déjà en cours sur la rue Eddy comme les œuvres du Sentier culturel ou encore les événements de piétonnisation temporaires tenus à l'occasion du Festival de la rue Eddy :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le retrait des cases de stationnement numéros 451, 453, 461, 462 et 463 situées sur la rue Eddy, l'aménagement d'un placotoir (espace 453), de bacs de végétaux et de fresques artistiques (espaces 451, 453, 461, 462, 463 et zone de livraison située entre le 89, rue Eddy et l'espace de stationnement 453), et ce, pour la période du 7 juillet au 31 octobre 2022.

Adoptée

CE-2022-649

**FERMETURE DE LA RUE PRINCIPALE ENTRE LES RUES PARKER ET JUBILÉE POUR LE FESTIVAL DU VIEUX-AYLMER LES 20 ET 21 AOÛT 2022 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEVEN BOIVIN**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a autorisé à deux reprises la fermeture temporaire d'une portion de la rue Principale en 2021 et que l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer (APICA) a organisé deux événements, soit le Festival du Vieux-Aylmer et l'Oktoberfest, pour animer la rue fermée;

**CONSIDÉRANT QUE** l'APICA a demandé à la Ville l'autorisation de fermer la même portion de la rue Principale afin d'y organiser le Festival du Vieux-Aylmer en août 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** l'APICA présentera une demande de permis d'événement temporaire et que la programmation et le plan du site pour l'événement feront l'objet d'une consultation interservices et d'une approbation par ces derniers :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer (APICA), organisateur de l'événement « Le Festival du Vieux-Aylmer », à fermer la rue Principale, entre les rues Parker et Jubilé, du samedi 20 août 2022 à 7 h au dimanche 21 août 2022 à 18 h, le tout selon les conditions suivantes :

- Obtenir le permis d'événement temporaire requis à la tenue de l'événement;
- Fournir, installer et retirer toute signalisation requise telle qu'identifiée au plan de fermeture de rue approuvé;
- Assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Assurer la gestion des matières résiduelles durant l'événement et nettoyer les lieux après sa tenue;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à en fournir la preuve au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services d'Aylmer avant la tenue de l'événement.

Adoptée

CE-2022-650

**SUBVENTION DE 35 000 \$ POUR LA CRÉATION D'UN REGROUPEMENT DE GENS D'AFFAIRE AU PROFIT DE L'INSTITUT INNOVATION GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - OLIVE KAMANYANA**

**CONSIDÉRANT QU'**une organisation impliquée dans le développement économique et ayant son siège social dans le district, l'Institut Innovation Gatineau, souhaite réaliser un projet qui aidera le district à accomplir ses objectifs pour le développement économique et l'entrepreneuriat dans le district électoral du Carrefour-de-l'Hôpital;

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Olive Kamanyana désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien financier accordé par l'élue est de 35 000 \$ et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 35 000 \$ à l'ordre de l'Institut Innovation Gatineau, 201-455, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 0G1, à titre de subvention pour la réalisation d'un regroupement de gens d'affaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79942-972	35 000 \$	Madame la conseillère Olive Kamanyana - District électoral du Carrefour-de-l'Hôpital - Subvention

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

**CE-2022-651**

**SOUSSION 2022 SP 106 - DÉNEIGEMENT DES RUELLES DU SECTEUR DE HULL - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Déneigement Techni-Snow inc., 500, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour le déneigement des ruelles du secteur de Hull pour une période de deux saisons, pour un montant total de 169 499,66 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 juin 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada. Le contrat pourrait être renouvelé pour une saison additionnelle.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2023 et 2024 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-31310-441-37346	154 775,78 \$	Déblaiement et enlèvement de neige - Enlèvement de neige
04-13493	7 371,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 352,73 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

**CE-2022-652**

**SOUSSION 2022 SP 175 - FOURNITURE DE SITE DE DISPOSITION DE TERRE D'EXCAVATION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat aux firmes :

- Uteau (division de 6608604 Canada inc.), 363, montée de la Source, suite 401, Cantley, Québec, J8V 0G6, pour la fourniture de site de disposition de terre d'excavation pour les sections 1, 2, 3, 5 et 6 pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2022 pour un montant approximatif de 444 723,30 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission reçue le 17 juin 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ces sections;

- Uniroc inc, 5605, route Arthur-Sauvé, Mirabel, Québec, J7N 2R4, pour la fourniture de site de disposition de terre d'excavation pour la section 4 pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2022 pour un montant approximatif de 106 236,90 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission reçue le 17 juin 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

De plus, les contrats pourront être renouvelés pour une période additionnelle qui est du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023. Si la Ville se prévaut de l'année d'option, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble (non désaisonnalisé) du mois d'octobre 2022.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-41310-444	Réseaux d'aqueduc – Transport et enfouissement
02-41510-444	Réseaux d'égout – Transport et enfouissement
18-20017-003	Programme de reprofilage de fossés – travaux 2022

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

**CE-2022-653**

**PROLONGATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL POUR MADAME MARIANNE STRAUSS À TITRE D'ADJOINTE AU DIRECTEUR POUR LE CENTRE DE SERVICES D'AYLMER POUR UNE PÉRIODE DE CINQ MOIS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense de 36 946 \$ accordée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre d'adjointe au directeur pour le centre de services d'Aylmer pour une période de cinq mois :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Marianne Strauss à titre d'adjointe au directeur pour le centre de Services d'Aylmer pour une période de cinq mois.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-654

**AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME ALICIA BRASSARD À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE TECHNICIENNE AUX LOISIRS POUR LE SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES POUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense de 182 749 \$ accordée à ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail temporaire à titre de technicien aux loisirs pour le Service des arts, de la culture et des lettres pour une période de trois ans :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'affectation temporaire de madame Alicia Brassard à un surcroît de travail à titre de technicienne aux loisirs pour le Service des arts, de la culture et des lettres pour une période de trois ans.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

CE-2022-655

**OPTION DE RENOUELEMENT - 2020 SP 090 - SERVICES PROFESSIONNELS - PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE) - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme suivante s'est vu adjudger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2020-523	---	Lifeworks Solutions (anciennement appelé Morneau Shepell ltée)	2020 SP 090 - Services professionnels - Programme d'aide aux employés	276 620,31 \$	2022-10-01 au 2023-09-30	Non

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une année optionnelle est prévue au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines désire se prévaloir de la première et seule période optionnelle prévue au contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la direction du Service des ressources humaines à se prévaloir de la première et seule période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 19 juin 2020.

Les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2023 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2022.

Adoptée

**CE-2022-656**

**CONGÉDIEMENT ADMINISTRATIF - EMPLOYÉ NUMÉRO 114537**

**CONSIDÉRANT** la signature de la lettre d'entente tripartite ENT-BLC-21-26 le 10 août 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la lettre d'entente trouve application :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 114537.

Adoptée

**CE-2022-657**

**FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE – SALARIÉ NUMÉRO 101851**

**CONSIDÉRANT** la convention collective en vigueur intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4881, secteur aquatique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 18.08 de la convention collective qui prévoit qu'*après plus de trois (3) jours consécutifs d'absence, la présentation d'un certificat médical avec diagnostic est obligatoire;*

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 11.04 c) de la convention collective qui prévoit que *le salarié perd sa durée de service accumulée et son emploi lors d'un abandon volontaire, soit une absence sans avis ou sans motif valable avec preuve à l'appui, excédant trois (3) jours consécutifs;*

**CONSIDÉRANT QUE** la lettre de préavis envoyée au salarié numéro 101851 en date du samedi 18 juin 2022 l'informant de ses obligations en vertu de la convention collective et l'avisant de la possibilité d'application de l'article 11.04 c);

**CONSIDÉRANT QUE** le salarié numéro 101851 est en absence non autorisée depuis le mardi 14 juin 2022, ce qui représente plus de trois jours consécutifs et qu'il n'a pas communiqué avec son service ni la Section santé, sécurité et mieux-être au travail ou déposé de certificat médical ou pièce justificative pour motiver cette absence :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la fin d'emploi administrative du salarié numéro 101851.

Adoptée

---

**FRANCE BÉLISLE**  
Mairesse et présidente  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> GENEVIÈVE LEDUC**  
Greffière  
Comité exécutif